CABRI

SE CONNECTER • PARTAGER • RÉFORMER

# Moniteur Africain des Mesures en Finances Publiques COVID-19

## Il aura fallu une pandémie : allègement de la dette en réponse à la COVID-19

# Table des matières

*Remerciements* ..... *2*
*Liste des tableaux et des figures* ..... *3*
*Acronymes et abréviations* ..... *3*

1. Introduction ..... 5

2. Comment la pandémie a créé une plateforme de discussion sur l'allègement de la dette ..... 7

3. L'ISSD du G20 et ses répercussions sur la gestion de la dette ..... 11

4. Le rôle des créanciers multilatéraux dans la réponse à la COVID-19 ..... 16

5. Conclusion ..... 20

*Références* ..... *21*

## Remerciements

Le présent rapport fait partie d'une série de publications qui s'appuient sur les informations recueillies dans le cadre du Moniteur africain des mesures en finances publiques COVID-19 de CABRI. Les rapports aident les décideurs à répondre aux situations de crise en leur permettant de mieux comprendre la gestion et l'atténuation des crises, les éléments de leurs systèmes de GFP qui doivent être renforcés et la manière dont ces systèmes peuvent, à l'avenir, devenir plus résilients et réduire les coûts associés aux crises exogènes. Ce rapport a été rédigé par Siya Biniza (Directeur exécutif : PESA) avec le soutien de Philipp Krause et Danielle Serebro du Secrétariat de CABRI.

# Liste des tableaux et des figures

Tableau 1 : Résumé des bénéficiaires de l'ISSD à partir du Moniteur des mesures en finances publiques COVID-19 ..... 9
Tableau 2 : Résumé de l'aide au développement liée à la COVID-19 à partir du Moniteur des mesures en finances publiques COVID-19 ..... 18

Figure 1: Mesures budgétaires en réponse à la pandémie de COVID-19 (2020) ..... 7

# Acronymes et abréviations

| | |
|---|---|
| **BAD** | Groupe de la Banque africaine de développement |
| **CRF** | Facilité de réponse rapide à la Covid-19 |
| **DTS** | Droits de tirage spéciaux |
| **EME** | Économie de marché émergente |
| **FCR** | Facilité de crédit rapide |
| **FMI** | Fonds monétaire international |
| **Fonds fiduciaire ARC** | Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes |
| **GBM** | Groupe de la Banque mondiale |
| **IADM** | Initiative d'allègement de la dette multilatérale |
| **IDA** | Association internationale de développement |
| **IFR** | Instrument de financement rapide |
| **ISSD** | Initiative de suspension du service de la dette |
| **MAF** | Ministère africains des Finances |
| **MFGBC** | Ministres des Finances et Gouverneurs des banques centrales |
| **PFR** | Pays à faible revenu |
| **PPTE** | Pays pauvres très endettés |
| **UA** | Union africaine |

# Introduction

Même avant la pandémie de COVID-19, de nombreux pays africains étaient confrontés à des problèmes de surendettement, caractérisés par des niveaux d'endettement dépassant les cibles régionales, des coûts du service de la dette atteignant des niveaux insoutenables et des risques de refinancement élevés. En février 2020, le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale (GBM) ont publié le document d'orientation intitulé *The Evolution of Public Debt Vulnerabilities in Lower Income Economies*, qui montre que 36 des 70 pays à faible revenu (PFR) et de nombreuses économies de marché émergentes présentaient un risque élevé de surendettement ou étaient déjà surendettés. L'étude a révélé qu'en moyenne, les coûts du service de la dette sont à la hausse et qu'ils sont les plus élevés dans les pays d'Afrique subsaharienne, ce qui contraste avec l'allègement du fardeau du service de la dette pesant sur les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (FMI, 2020a). Cette tendance s'explique en grande partie par des niveaux élevés de dette publique, qui sont à leur plus haut niveau depuis plus de 50 ans, et par la dépendance accrue à l'égard de la dette non concessionnelle contractée auprès des créanciers privés et non membres du Club de Paris (FMI, 2020b). Le début de la pandémie de COVID-19 et l'impact des mesures de confinement à l'échelle mondiale ont aggravé le risque de surendettement des PFR. Les confinements ont mis un frein à l'activité économique et ont réduit la capacité des gouvernements à mobiliser des revenus et des ressources, au moment même où ils faisaient face à des demandes de dépenses accrues pour répondre à la crise mondiale de santé publique.

L'augmentation des coûts du service de la dette posent non seulement un risque de défaut de paiement et de surendettement à l'avenir, mais évince déjà les dépenses critiques, y compris les soins de santé, et pourrait même avoir entravé la capacité des systèmes de santé africains à réagir efficacement à la crise. Par exemple, au Nigeria, le budget de 2020 a alloué 2,43 billions de NGN au service de la dette, contre seulement 64 milliards au secteur de la santé. De même, en 2020, le Ghana a alloué 13,9 milliards de GHS au service de la dette, contre 4,24 milliards à la santé (Onyekwena, 2020). Dans le contexte de niveaux d'endettement public élevés, d'un surendettement élevé et d'un financement accru des besoins en matière de santé et de reprise économique, la pandémie a créé des conditions justifiant l'allègement de la dette. Cependant, les mécanismes de coordination du Club de Paris, qui ont par le passé aidé les PFR surendettés à restructurer leur dette, et l'initiative du FMI et du GBM en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) sont devenus de moins en moins inefficaces en raison d'une plus grande dépendance à l'égard des créanciers privés et des créanciers non membres du Club de Paris. Cette situation a poussé le FMI et le GBM à faire pression sur les créanciers du G20 pour qu'ils suspendent le remboursement de la dette bilatérale officielle, ce qui a permis aux pays de consacrer les fonds publics ainsi dégagés aux mesures de santé publique adoptées en réponse à la pandémie de COVID-19 (GBM, 2020a).

Le 15 avril 2020, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 (MFGBC) ont réagi en prenant des mesures et d'autres engagements pour soutenir l'économie mondiale pendant et après la pandémie de COVID-19, parmi lesquels la mise en œuvre rapide d'un plan d'aide d'urgence de 200 milliards de dollars adopté par le GBM et les banques régionales de développement, et l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20 destinée à 72 PFR et aux pays de l'Association internationale de développement (IDA) éligibles à la suspension de la dette et à la restructuration de la dette publique (UoT, 2020a).

***L'augmentation des coûts du service de la dette posent non seulement un risque de défaut de paiement et de surendettement à l'avenir, mais évince déjà les dépenses critiques liées à la COVID-19.***

Les paiements officiels au titre du service de la dette bilatérale dans ces pays ont été estimés à 14 milliards de dollars en 2020, dont moins de 4 milliards dus aux membres du Club de Paris (GBM, 2020b). Le G20 a encouragé les créanciers privés et non membres du Club de Paris à participer à l'ISSD ou à accorder un allègement de dette à des conditions comparables. Un allègement de la dette est obtenu lorsque la valeur actuelle des paiements au titre du service de la dette est réduite et/ou les paiements échus sont reportés, ce qui réduit les obligations au titre du service de la dette à court terme. Pour ce faire, on dispose de plusieurs moyens tels que la remise de dette, le rééchelonnement ou le refinancement de la dette, la conversion de la dette et la reprise de dette. Étant donné que le G20 représente des gouvernements nationaux, l'accès à l'allègement de la dette et l'efficacité de l'ISSD dépendent de la prérogative des créanciers privés et non membres du Club de Paris qui ne peuvent être forcés ou contraints de participer à l'ISSD. Cette situation soulève les questions suivantes : l'ISSD est-elle suffisante pour avoir un impact significatif sur ses bénéficiaires, et que faudrait-il faire de plus étant donné que la majorité de la dette publique est due à des créanciers privés et non du Club de Paris ?

Ce rapport a été produit à l'aide des données recueillies dans le cadre du Moniteur africain des mesures en finances publiques COVID-19 de CABRI qui lui permet de suivre la manière dont les gouvernements africains ont réagi à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les finances publiques, et notamment la manière dont les pays ont cherché à accroître leur espace budgétaire grâce à la suspension de la dette et à l'emprunt (CABRI, 2020). Ce rapport propose une analyse descriptive de la façon dont la pandémie de COVID-19 a encouragé les discussions mondiales sur l'allègement de la dette et des répercussions à long terme de l'allègement de la dette sur la négociabilité de la dette publique et sur la gestion publique. Il réfléchit en outre au type de soutien supplémentaire nécessaire pour offrir un allègement ou une remise de dette adaptés aux PFR et aux pays de l'IDA. La section 2 examine la manière dont la pandémie de COVID-19 a créé une plateforme de discussion sur l'allègement de la dette ; la section 3 présente une analyse descriptive de l'ISSD du G20 et des répercussions sur les gestionnaires de la dette, et la section 4 donne un aperçu du rôle que jouent les créanciers multilatéraux dans la réponse à la pandémie de COVID-19.

***L'efficacité de l'ISSD dépend non seulement des gouvernements participants mais aussi sur la volonté des créanciers privés à accorder un allégement de la dette.***

# Comment la pandémie a créé une plateforme de discussion sur l'allègement de la dette

Suite au confinement mondial, de nombreux ministères africains des Finances (MAF) ont eu la difficile tâche de trouver un juste équilibre entre la nécessité d'une reprise économique et les contextes de capacité de santé publique limitée. Comme le veut le cliché, les gouvernements devaient trouver un juste équilibre entre sauver des vies et sauver des moyens de subsistance. Certains soutiennent que les deux ne s'excluent pas mutuellement, et qu'une réponse adéquate en matière de santé publique ne serait pas possible avec une économie mondiale en récession ou strictement confinée (Van den Heever, 2020). Des approches novatrices étaient nécessaires pour relever le défi auquel étaient confrontés de nombreux MAF, notamment dans les PFR. Bien que presque tous les gouvernements et les banques centrales soient intervenus suite au choc économique causé par le confinement mondial lié à la COVID-19, et à la crise de santé publique causée par la pandémie, les MAF disposaient d'une capacité financière et fiscale bien inférieure à celle de leurs homologues des économies avancées.

Par exemple, sur le total mondial de 6 billions de dollars de relance budgétaire directe destinées à soutenir les soins de santé et d'autres secteurs économiques en réponse à la pandémie de COVID-19, les MAF ont représenté 49 milliards de dollars (environ 0,8 %) ; et sur le total mondial de 5,8 billions de dollars de soutien budgétaire indirect, comme des garanties de prêts, les MAF ont représenté un total de 18,1 milliards de dollars (environ 0,3 %) (FMI, 2020b). En dépit des différences entre les pays, les MAF ont fourni en moyenne 923,7 millions de dollars (environ 2,3 % du PIB) sous forme de relance budgétaire directe et 903,2 millions (environ 2,6 % du PIB) sous forme de soutien budgétaire indirect.[1] Ces chiffres sont assez dérisoires par apport à la moyenne de 430 milliards de dollars (environ 7,8 % du PIB) de relance budgétaire directe et de 508,6 milliards (environ 14,5 % du PIB) de soutien budgétaire indirect des économies avancées[2] du G20. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et révélé au grand jour les multiples dimensions de la situation tragique de l'inégalité mondiale.

**Figure 1 : Mesures budgétaires en réponse à la pandémie de COVID-19 (2020)**

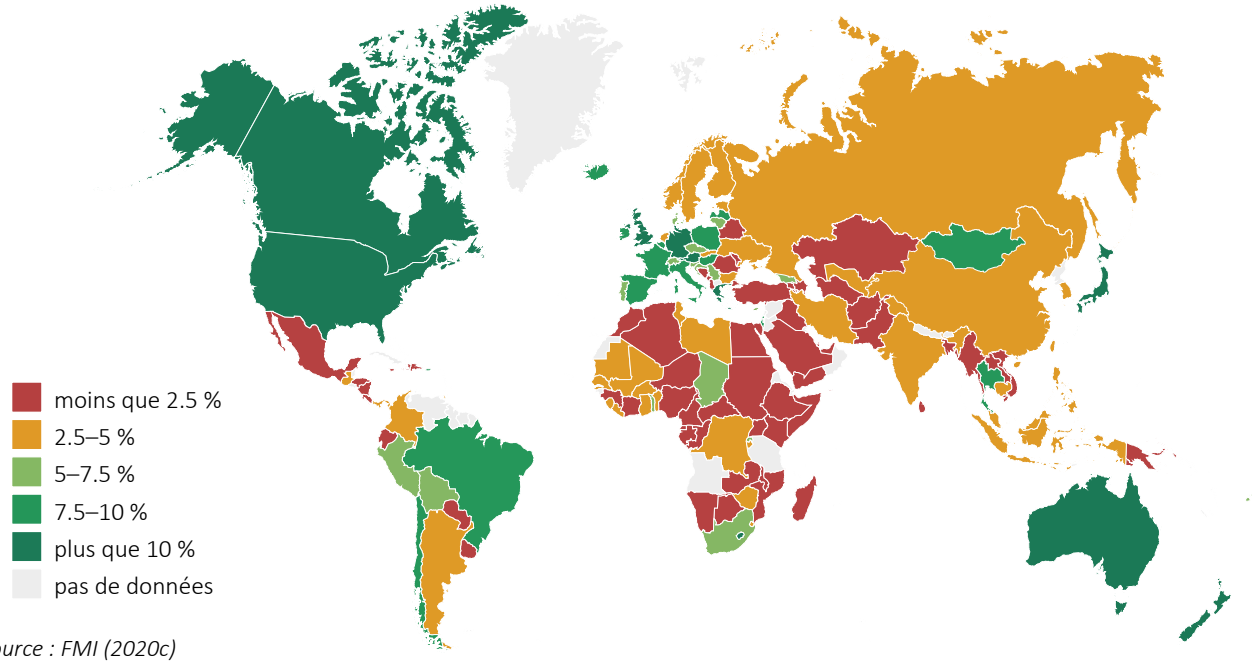


*Source : FMI (2020c)*

1 Les données varient considérablement et l'Afrique du Sud est un cas particulier du point de vue du soutien budgétaire. À l'exception de l'Afrique du Sud, les MAF consacrent beaucoup plus d'argent aux réponses budgétaires directes, avec une moyenne de 653,6 millions de dollars de relance budgétaire directe et 325,9 millions de soutien budgétaire indirect. Cependant, en ce qui concerne la répartition du soutien budgétaire direct, il n'y a pas de différence majeure entre les MAF. En moyenne, les MAF ont consacré environ 40 pour cent de leur soutien budgétaire direct au secteur de la santé (à l'exclusion de l'Afrique du Sud, qui a consacré 40,7 pour cent) (FMI, 2020b).

2 En moyenne, les économies avancées du G20 ont consacré environ 9,1 % de leur soutien budgétaire direct au secteur de la santé (IMF, 2020b).

La pandémie de COVID-19 a également contraint de nombreux gouvernements à emprunter pour financer leurs réponses sanitaire et économique. À l'échelle mondiale, les niveaux de dette publique ont augmenté d'environ 20 % du PIB dans les économies avancées, de 10 % dans les EME et d'environ 7 % dans les PFR en 2020 (Georgieva, Pazarbasioglu & Weeks-Brown, 2020). Comme on peut le voir dans le Moniteur des mesures en FP COVID-19 de CABRI, avec un accès limité aux marchés des capitaux, de nombreux MAF ont dû emprunter au FMI et au GBM pour financer leurs besoins en matière de santé publique ou de reprise économique, et leurs besoins macroéconomiques, comme la balance des paiements internationaux.

Le FMI dispose actuellement d'une capacité totale de prêt de 1 billion de dollars et a engagé des fonds d'une valeur supérieure à 280 milliards de dollars, dont plus de 93,3 milliards en réponse à la COVID-19 (FMI, 2020c). Bien que le FMI ait réagi de manière proactive à la pandémie de COVID-19 en améliorant certains de ses instruments de prêt pour aider les pays, ce montant d'aide est dérisoire par rapport à la réponse mondiale totalisant 11,7 billions de dollars (FMI, 2020d). De plus, en raison des niveaux élevés de la dette publique, la capacité d'emprunt de la plupart des EME et des PFR est limitée par la capacité de chaque gouvernement à rembourser une dette supplémentaire. Par conséquent, il ne reste plus qu'un choix limité d'options pour les MAF qui doivent trouver des solutions novatrices comme préconiser l'allègement et l'annulation de la dette. Par conséquent, les dirigeants africains, par l'intermédiaire de l'Union africaine (UA) et des institutions financières internationales comme le FMI et le GBM, préconisent des mesures d'allègement de la dette comme la suspension ou la restructuration du service de la dette et la remise de dette par l'intermédiaire de l'annulation partielle ou complète de la dette. Étant donné que les initiatives précédentes d'allègement de la dette ont également été lancées en réponse à des chocs mondiaux, l'appel à l'allègement de la dette en réponse à la COVID-19 s'appuie sur de solides précédents historiques (voir Encadré 1 pour une brève discussion sur l'allègement de la dette).

Toutefois, le contexte de l'allègement et de la justification de la dette a légèrement changé depuis la période de l'initiative en faveur des PPTE. Par le passé, la principale justification de l'allègement de la dette était que les coûts de service de la dette constituent un fardeau qui détourne les finances publiques cruciales qui seraient autrement utilisées pour le développement, au profit du service de la dette publique, maintenant ainsi les PFR dans une spirale de pauvreté et de dépendance à l'égard des économies avancées pour l'aide au développement et le financement. Cela a justifié l'allègement de la dette au cours de la période couverte par l'initiative PPTE pour permettre aux PFR d'investir l'espace budgétaire supplémentaire dans leur propre développement économique dans les années 1970 et 1980, y compris la période de 2000 à 2010 (voir l'encadré 1). Dans le contexte actuel, l'allègement de la dette est justifié par la nécessité de créer un espace budgétaire permettant aux PFR de réagir adéquatement à la pandémie de COVID-19. Cependant, les dépenses sociales et de soins de santé devraient diminuer à mesure que la menace immédiate de pandémie s'estompe et que les MAF prévoient des dispositions pour la reprise du service de la dette. Certains proposent de créer des liens entre l'allègement de la dette et les dépenses de santé à l'aide d'instruments novateurs tels que les échanges dette contre santé pour s'assurer que les pays utilisent l'espace budgétaire créé par l'allègement de la dette pour les soins de santé (Wuennenberg, 2020). Par conséquent, il est peu probable que les contraintes structurelles auxquelles sont confrontés les PFR soient résolues, même si les pays réaffectent les ressources dégagées par l'allègement de la dette à la protection sociale et aux soins de santé.

Cela signifie que les gestionnaires de la dette ne peuvent accepter les gains à court terme découlant du rééchelonnement de la dette dans l'espoir qu'ils seront en meilleure posture d'ici décembre 2022, soit un an après la date butoir de l'ISSD. Idéalement, les pays auraient accepté la suspension de la dette au titre de l'ISSD dans l'espoir de pouvoir réaffecter les fonds publics aux dépenses en capital. Cet investissement public pourrait générer un rendement économique pour le pays à moyen et long terme, ce qui augmenterait les recettes du gouvernement et lui permettrait de rééchelonner les coûts du service de la dette. Cependant, dans le contexte de la pandémie, la plupart des MAF ne réaffecteront probablement pas l'espace budgétaire supplémentaire créé par l'allègement de la dette à des dépenses récurrentes destinées à accroître la capacité des services de santé publique, à se procurer les équipements de protection individuelle et les vaccins, ou à soutenir la reprise économique. Par conséquent, la plupart des MAF ont préféré accepté un allègement de la dette au titre d'instruments de subvention tels que le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (Fonds fiduciaire ARC) du FMI et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) du GBM, plutôt que de l'ISSD.

## Encadré 1 : Bref historique de l'allègement et de la remise de la dette

Traditionnellement, les discussions sur l'allègement de la dette se sont développées dans le contexte de chocs économiques mondiaux, tels que la crise du pétrole, qui a entraîné des taux d'intérêt élevés, des récessions dans les pays industrialisés, puis une baisse des prix des produits de base dans les années 1970 et 1980. Les PFR, notamment en Afrique, ont été principalement touchés par les prix des produits de base qui se sont effondrés au début des années 1980, après avoir connu une croissance annuelle moyenne de 12 % entre 1970 et 1980 (FMI, 2000). Suite à la détérioration des recettes d'exportation et des termes de l'échange, de nombreux pays ont augmenté leurs emprunts extérieurs pour équilibrer leurs paiements internationaux (FMI, 2000 ; ODI, 1994). Par conséquent, de nombreux PFR se sont surendettés au cours de cette période tumultueuse et ont appelé à un allègement de la dette afin de réduire le fardeau de la dette qui pesait sur eux et nuisait à leur capacité de développement.

On accorde un allègement ou une réorganisation de la dette à un débiteur afin de lui permettre de régler des problèmes de liquidité et/ou de viabilité découlant d'obligations courantes et futures au titre du service de la dette (FMI, 2014). Un allègement de la dette est obtenu lorsque la valeur actuelle des paiements au titre du service de la dette est réduite et/ou les paiements échus sont reportés, ce qui réduit les obligations au titre du service de la dette à court terme. Pour ce faire, on dispose de plusieurs moyens tels que la remise de dette, le rééchelonnement ou le refinancement de la dette, la conversion de la dette et la reprise de dette. Chacun de ces types d'allègement de la dette est défini dans le résumé ci-dessous :

- *remise de dette :* lorsqu'un créancier réduit une partie, ou annule la totalité de la dette au moyen d'un arrangement contractuel avec le débiteur
- *rééchelonnement ou refinancement de la dette :* lorsqu'un créancier modifie les modalités de la dette due et, par conséquent, réduit la valeur actualisée de la dette, en suspendant et en rééchelonnant les paiements du service de la dette, en échangeant le type d'instruments de dette, ou en modifiant le taux d'intérêt facturé et les modalités de remboursement.
- *conversion de dette :* lorsqu'un créancier échange une dette contre quelque chose de valeur économique autre qu'une autre créance sur le *même débiteur,* comme des *échange de* créances contre actifs, des *échanges* de créances contre biens immobiliers et des *échanges de créances* contre nature, des remboursements anticipés de la dette ou des rachats de créances à des fins de trésorerie.
- *Reprise de dette :* lorsqu'un nouveau débiteur assume la responsabilité de la dette impayée de l'ancien débiteur envers le créancier et devient responsable du remboursement de la dette (FMI, 2014).

La suspension du service de la dette implique qu'un créancier individuel autorise le débiteur à suspendre officiellement les paiements du service de la dette afin d'offrir un allègement à court terme au cours d'une période donnée (FMI, 2014). Les paiements au titre du service de la dette sont ensuite rééchelonnés à moyen ou long terme lorsque le débiteur est présumé avoir résolu les problèmes de liquidité, ce qui fait de la suspension du service de la dette une forme de rééchelonnement de la dette. Toutefois, le rééchelonnement de la dette peut être effectué sans suspension du service de la dette si les modalités de la dette sont modifiées ou si la dette est refinancée ou échangée contre un autre titre de créance. Surtout, le rééchelonnement de la dette diffère de la restructuration de la dette en ce sens que le rééchelonnement offre en général un allègement de la dette à court terme, tandis que la restructuration vise à fournir au débiteur un allègement de la dette durable ou à moyen et long terme.

Dans la période actuelle, le FMI et le GBM accordent un allègement de la dette au titre de leur instrument respectif, à savoir la Fonds fiduciaire ARC et l'IADM. Le Fonds fiduciaire ARC du FMI accorde des subventions pour l'allègement de la dette aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables touchés par des catastrophes naturelles ou de santé publique. L'allègement du service de la dette dégage des ressources supplémentaires permettant de répondre aux besoins exceptionnels de financement de la balance des paiements créés par la catastrophe et pour soutenir les efforts de riposte et de redressement (FMI, 2020f). En réponse à la COVID-19, le Fonds fiduciaire ARC a accordé un allègement total de la dette de 488,7 millions de dollars en deux tranches, en avril et en octobre 2020 (FMI, 2020e). Les dernières mesures d'aide au titre de l'allègement de la dette prises par le GBM dans le cadre de son IADM remontent à 2017 (GBM, 2019).

Par le passé, l'allègement et la remise de la dette avaient pour vocation de résoudre le problème central des frais de service de la dette insoutenables auxquels étaient confrontés la plupart des PFR, même s'ils avaient accès à un financement concessionnel auprès de créanciers multilatéraux et bilatéraux. Il est devenu de plus en plus évident que le service de la dette extérieure constituait un obstacle majeur au développement des PFR qui nécessitait une solution permanente ou à long terme (FMI, 2000, 2001). Le raisonnement principal était que les finances publiques pouvaient être réaffectées et investies dans le développement économique si les PFR bénéficiaient d'un allègement et d'une remise de dette significatifs ; et que l'allègement de la dette devait être soutenu par des réformes politiques pour permettre le développement des soins de santé, de l'éducation et de l'investissement public (FMI, 2000). Cependant, du fait du contexte actuel de la COVID-19, les pays ne pourront pas réaffecter l'espace budgétaire créé par l'allègement de la dette aux dépenses et aux investissements en immobilisations économiques ou sociales parce qu'il existe d'autres besoins immédiats concurrents relatifs à la capacité des services de santé publique et à la reprise économique.

# L'ISSD du G20 et ses répercussions sur la gestion de la dette

3

Afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour permettre aux gouvernements africains de réagir adéquatement à la pandémie de COVID-19, les dirigeants africains ont préconisé un ensemble complet de mesures de relance budgétaire, y compris les paiements différés et la suspension de la dette publique et privée contractée auprès du G20 et de partenaires internationaux tels que le FMI et le GBM (UA, 2020a, 2020b). Les dirigeants africains ont pu négocier un financement concessionnel principalement avec le FMI et le GBM ; et les dirigeants du G20 ont, dans une certaine mesure, répondu à l'appel en accordant une suspension de la dette publique bilatérale au titre de l'ISSD, qui se poursuit jusqu'en juin 2021 avec possibilité de prolongation après l'examen d'avril 2021 (FMI, 2021 ; GBM, 2020b). Le FMI et le GBM ont également décidé de soutenir la prolongation de l'ISSD jusqu'en décembre 2021. (FMI, 2020c).

Le mécanisme de l'ISSD fonctionne par consensus multilatéral au niveau du G20, qui inclut également les créanciers du Club de Paris. Comme la plupart des forums multilatéraux internationaux, les chefs d'État et de gouvernement du G20 (Sommet) se réunissent après une série de réunions de hauts fonctionnaires (réunions du Groupe de travail et des sherpas), suivies de celles des MFGBC du G20 (réunions ministérielles) (G20, 2021). Les négociations et l'établissement d'un consensus ont lieu pendant les réunions du Groupe de travail et des sherpas (G20, 2021). Les gestionnaires de la dette des PFR et des EME n'ont aucune influence sur le processus, car les négociations se déroulent du point de vue des pays donateurs qui dominent l'ordre du jour malgré le fait que quelques EME soient membres du G20. La participation des PFR ou, du moins, des pays bénéficiaires, à l'élaboration des conditions de l'ISSD permettrait d'éviter de fixer des exigences restrictives qui ne peuvent être satisfaites. Elle permettrait éventuellement aussi de faire en sorte que l'aide fournie soit suffisante pour permettre aux pays de répondre adéquatement aux défis économiques et de santé publique engendrés par la pandémie. Le résultat du processus du G20 a abouti à une liste de conditions stipulant le traitement de la dette, la date butoir et les modalités de rééchelonnement (UoT, 2020b).

En octobre 2020, les MFGBC du G20 ont publié une version révisée des conditions de l'ISSD visant à traiter des questions telles que l'admissibilité des arriérés et le traitement de la dette restructurée par les agences de notation, et à prolonger la période de suspension de la dette jusqu'en juin 2021. Les listes de modalités d'octobre 2020 prévoient que les pays éligibles à l'ISSD suspendent les paiements bilatéraux officiels au titre du service de la dette jusqu'en décembre 2021, avec une période de remboursement de cinq ans après une période de grâce d'un an (UoT, 2020a). Cependant, ces conditions ne précisent pas clairement la manière dont les arriérés accumulés pendant la période de suspension et les paiements au titre des prêts syndiqués seront traités sans affecter les créanciers tiers (UoT, 2020a). L'ISSD devrait être revue en avril 2021 pour déterminer si elle doit être prolongée jusqu'en décembre 2021 (FMI, 2021). La version révisée de la liste des conditions de l'ISSD du G20 a soulevé d'autres questions sur les répercussions de l'allègement ou de la remise de dette sur les coûts futurs du service de la dette, le traitement des bénéficiaires de l'allègement de la dette par les agences de notation et la gestion de la dette publique.

Au début du mois de mars 2021, moins des deux tiers des PFR éligibles avaient déposé des demandes au titre de l'ISSD (FMI, 2021). Comme le montre le Moniteur africain des mesures en finances publiques COVID-19 de CABRI et le Tableau 1, parmi les pays africains, seuls 28 des 39 pays éligibles ont choisi d'y participer, ce qui leur permet d'accéder à 4,6 milliards de dollars sur les 5,8 milliards de suspension de dette potentielle en vertu de l'ISSD (GBM, 2020c). Parallèlement, 27 pays ont demandé une suspension de la dette auprès de leurs créanciers bilatéraux officiels, ce qui représente un allègement de 5,5 milliards de dollars au titre de l'ISSD (voir Tableau 1). On ignore encore quel sera le montant de l'aide que les pays recevront dans le cadre de l'ISSD, car la date butoir a été repoussée et risquerait de l'être de nouveau ; par ailleurs, il existe des problèmes de transparence concernant la déclaration et le suivi des allègements de dette reçus (GBM, 2021). Plus précisément, les États souverains qui jouent un rôle important dans le financement des MAF, comme la Chine, ne laissent rien filtrer concernant leurs prêts et, dans certains cas, des clauses de non-divulgation dans les accords de prêt (notamment les prêts commerciaux) ont obligé les bénéficiaires de l'ISSD à demander des dérogations à la non-divulgation en vue de pouvoir déclarer la suspension de dette reçue (Horn, Reinhart & Trebesch, 2019).

**Tableau 1 : Résumé des bénéficiaires de l'ISSD à partir du Moniteur des mesures en finances publiques COVID-19 (au 28 février 2021)**

| Pays* | Suspension de la dette (millions US$) | Suspension de la dette (% du PIB) |
|---|---|---|
| Angola | 1 800.0 | 1.80% |
| Burkina Faso | 23.3 | 0.02% |
| Burundi | 3.9 | 0.10% |
| Cameroun | 337.3 | 0.90% |
| Cap-Vert | 18.0 | 0.90% |
| Comores* | 2.3 | 0.30% |
| Côte d'Ivoire | 225.0 | 0.40% |
| Djibouti | 56.8 | 1.70% |
| Ethiopie | 472.9 | 0.50% |
| Ghana | 337.9 | 0.60% |
| Guinée | 147.9 | 1.10% |
| Kenya | 630.8 | 0.70% |
| La Gambie | 10.2 | 0.60% |
| Lesotho | 9.8 | 0.40% |
| Madagascar* | 24.0 | 0.20% |
| Malawi | 17.4 | 0.20% |
| Mali* | 52.3 | 0.30% |
| Mauritanie | 90.8 | 1.20% |
| Mozambique | 290.0 | 1.90% |
| Niger | 26.0 | 0.20% |
| Ouganda | 91.0 | 0.20% |
| République centrafricaine | 7.4 | 0.33% |
| République démocratique du Congo | 156.3 | 0.50% |
| République du Congo | 182.0 | 1.40% |
| Rwanda* | 13.2 | 0.10% |
| Sao Tomé-et-Principe | 1.7 | 0.40% |
| Sénégal | 139 | 0.60% |
| Sierra Leone | 8.1 | 0.20% |
| Tanzanie | 138.9 | 0.20% |
| Tchad | 65.4 | 0.60% |
| Togo | 24.4 | 0.40% |
| Zambie | 165.4 | 0.70% |
| **Grand Total (moyenne)** | **5 569.4 (174.0)** | **19.7% (0.6%)** |

*** Note :** Les bénéficiaires de l'ISSD n'ont pas demandé de suspension de dette à leurs créanciers bilatéraux officiels.
*Source : CABRI (2020)*

Deux des principaux défis posés par les créanciers chinois ont été leur réticence à participer à l'ISSD et leur manque de transparence concernant les accords de prêt existants. L'importance de la Chine en tant que créancier des MAF a augmenté rapidement, la Chine ayant prêté près de 150 milliards de dollars aux gouvernements africains et aux entreprises publiques depuis 1960 (Brautigam, Huang & Acker, 2021; Wheatley, Cotterill & Munshi, 2021). Les créanciers chinois représentent environ 22 % de l'encours total de la dette publique et 29 % du coût total du service de la dette dans les PFR africains (Brautigam, Huang & Acker, 2021). Les prêts accordés par la Chine aux PFR sont généralement évalués à des taux d'intérêt de 2 à 3 %, contrairement aux prêts à taux zéro et aux subventions reçus par les PFR de la plupart des autres créanciers bilatéraux et multilatéraux ; et pour les EME et les pays à revenu intermédiaire, les prêts sont accordés aux conditions du marché ou aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés obligataires ou de prêts privés (Horn, Reinhart & Trebesch, 2019). La perte potentielle de revenus en intérêts peut expliquer la réticence de la Chine à participer à l'ISSD. Bien que la Chine contribue le plus parmi les créanciers du G20, elle n'a suspendu que 1,9 milliard de dollars sur le montant total de 13,4 milliards de dollars de service de la dette que la Chine devait recevoir des pays éligibles à l'ISSD en 2020 (Wheatley, Cotterill & Munshi, 2021). Ces chiffres illustrent la faible participation des créanciers chinois dans le cadre de l'ISSD, ce qui était à prévoir compte tenu des conditions principalement commerciales des prêts chinois accordés aux gouvernements africains et aux entreprises publiques.

Le problème du manque de transparence des créanciers chinois rend également difficile la mise en œuvre de l'ISSD et le suivi du soutien apporté par la Chine à ses pays débiteurs. Le manque de transparence permet également au gouvernement chinois d'utiliser son pouvoir de négociation pour négocier un allègement de la dette à des conditions défavorables pour certains de ses débiteurs. Par exemple, la Chine a récemment conclu une restructuration des prêts aux Seychelles (avec un autre groupe de prêteurs bilatéraux) et en République du Congo (entre le gouvernement, China Export-Import Bank et China Machinery Engineering Corporation). Bien que le risque de crédit de la Chine aux Seychelles, qui s'élève à environ 20 millions de dollars, soit beaucoup plus faible, les créanciers chinois ont accepté des conditions de restructuration semblables à celles fournies par le Club de Paris avec des « décotes », c'est-à-dire une réduction de la valeur actualisée nette des prêts, de 61 % en moyenne (Gardner, Lin, Morris & Parks, 2021). Cependant, en République du Congo, où le gouvernement avait peu d'influence et le risque de crédit total de la Chine était d'environ 2,5 milliards de dollars, la China Export-Import Bank a accepté des conditions de restructuration qui ont augmenté la valeur actuelle nette de son portefeuille de 23 pour cent (Gardner, et al., 2021). Cette tendance souligne le besoin de transparence pour veiller à ce que les MAF aient connaissance des négociations menées dans des pays semblables, et qu'ils n'acceptent pas des conditions de restructuration qui offrent un allègement

temporaire de la dette tout en laissant les gouvernements dans une situation financière pire.

Il existe plusieurs raisons qui font que les MAF hésitent à utiliser l'ISSD, les principales étant la crainte des conséquences négatives comme la dégradation de la cote de crédit, qui affecte la négociabilité de la dette, et le montant relativement petit ou insignifiant de l'allègement de la dette bilatérale officielle. Dans certains cas, les pays ont également annulé leur participation à l'ISSD par crainte des conséquences sur leurs cotes de crédit (GBM, 2021). Bien que les agences de notation de crédit aient soutenu que la suspension du service de la dette contractée auprès des créanciers du Club de Paris n'aurait pas nécessairement d'impact négatif sur la notation d'un pays, toutes les grandes agences de notation de crédit ont clairement indiqué que la suspension du service de la dette contractée auprès de créanciers non membres du Club de Paris ou privés aux mêmes conditions que l'ISSD entraînerait une dégradation des notations (GBM, 2020c ; SPG, 2020 ; Mutize, 2020). Les conséquences découlant de la décision d'un pays de demander un allègement de la dette et de la gestion de la dette sont importantes. Au-delà du simple fait de trouver des sources d'aide financière, les gestionnaires de la dette doivent maintenant considérer le rapport coût-avantage de l'accès à cette aide, surtout à moyen et long terme, même si ces ressources supplémentaires présentent le net avantage à court terme d'aider le pays à réagir plus adéquatement à la pandémie de COVID-19. Les MAF ont le choix d'accepter un allègement modeste de la dette au titre de l'ISSD et de renoncer à l'allègement potentiellement plus important de la dette de leurs créanciers privés, à moins que le pays ne soit disposé à accepter le coût à moyen et long terme d'une dégradation de la notation. Cela remet également en question l'appel lancé par les dirigeants africains, le G20, le GBM et le FMI aux créanciers privés pour qu'ils accordent un allègement de la dette aux mêmes conditions que l'ISSD, qui constitue également un fondement historique essentiel pour l'allègement de la dette – transparence et négociation à conditions égales. La restructuration de la dette à l'égard des créanciers non membres du Club de Paris est le type de soutien le plus adéquat pour assurer la viabilité de la dette et l'espace budgétaire pour que les PFR puissent faire face à la COVID-19 ; cependant, comme on peut le voir avec l'exemple de la Zambie dans l'Encadré 2, cette tâche est délicate pour n'importe quel gouvernement.

## Encadré 2 : La difficulté de négocier avec les créanciers privés : l'expérience zambienne

Le gouvernement zambien a émis un total de 3 milliards de dollars en euro-obligations (ZMMoF, 2020a ; FMI, 2019). Il a dû faire face à d'importants problèmes de liquidité qui se sont soldés par une accumulation d'arriérés auprès de fournisseurs de services et du personnel de l'État remontant jusqu'en 2017. En 2020, on estimait que la dette publique totale avait atteint 120 % du PIB et que les coûts du service de la dette avaient atteint 22,8 milliards de ZMW (environ 38,1 % du total des recettes publiques) (ZMMoF, 2020b). Cette situation a forcé le gouvernement zambien à demander un allègement de la dette publique au titre de l'ISSD du G20, lequel a été approuvé, alors que d'autres tentatives d'obtenir une aide auprès du FMI se sont avérées infructueuses. (CABRI, 2020 ; FMI, 2020k). Le gouvernement devrait bénéficier d'un allègement d'environ 81 millions de dollars de sa dette officielle souscrite auprès des créanciers du Club de Paris dans le cadre de l'ISSD, et a demandé à ses créanciers non membres du Club de Paris et privés de lui accorder un allègement supplémentaire de la dette de 897 millions de dollars aux mêmes conditions que l'ISSD (ZMMoF, 2020b). Ceci dit, comme indiqué précédemment, l'ISSD n'est pas contraignante pour les créanciers non membres du Club de Paris ou privés.

Le 22 septembre 2020, le gouvernement zambien a adressé une sollicitation de consentement aux détenteurs des trois euro-obligations. Le gouvernement a demandé la suspension de tous les paiements prévus de la dette principale et des intérêts, y compris des arriérés accumulés, pendant six mois, d'octobre 2020 à avril 2021 en vue de couvrir les trois prochains paiements de coupons échus en octobre 2020, janvier 2021 et mars 2021 sur les obligations respectives (ZMMoF, 2020c). Le gouvernement prévoyait d'utiliser cette période de suspension pour négocier une restructuration de sa dette euro-obligataire, finaliser une analyse de viabilité de la dette et négocier un programme d'aide financière du FMI (ZMMoF, 2020b). Cette demande a été rejetée par les détenteurs d'obligations, obligeant ainsi le gouvernement à accumuler des arriérés (ZMMoF, 2020d). Le gouvernement zambien n'a pas non plus honoré le paiement de coupon de 42,5 millions de dollars sur sa dette euro-obligataire en septembre 2020, ce qui s'est soldé par un défaut de paiement à la fin du délai de grâce de 30 jours. Certains pensent que le gouvernement a décidé de

ne rembourser aucune partie de sa dette publique, y compris les euro-obligations et autres prêts commerciaux, dans le but de traiter tous les créanciers de la même façon dans la négociation de l'allègement et de la remise de la dette (Twala, 2020 ; Chikuba, 2020 ; Mvunga, 2020).

Afin de restructurer l'ensemble de sa dette commerciale, le gouvernement zambien a entamé un dialogue avec ses créanciers non membres du Club de Paris et privés, notamment le Zambia External Bondholder Committee (ZEBC), qui représente plus de 40 % de toutes les émissions d'euro-obligations. Le gouvernement prévoit également de poursuivre les négociations avec le FMI concernant un nouveau programme d'aide financière. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une année électorale et qu'il y a peu de chance que le gouvernement mette en place une austérité budgétaire, un accord entre le FMI et le gouvernement est peu probable en 2021 (Ebeke & Ölçer, 2013). Le gouvernement n'a pas non plus reçu d'aide d'urgence du FMI au titre de la FCR et de l'IFR. De plus, le gouvernement est fortement tributaire de la dette commerciale, qui représente 5,9 milliards de dollars (environ 2,9 milliards de dollars, en excluant les euro-obligations) du total de la dette publique directe de 11,5 milliards de dollars (ZMMoF, 2020b). La dette des entreprises publiques et la dette garantie par le gouvernement représentent 2,2 milliards de dollars supplémentaires (environ 1,6 milliard de dollars en garanties) (ZMMoF, 2020b). Par conséquent, le seul allègement significatif de la dette, en l'absence d'un programme du FMI, proviendrait de créanciers non membres du Club de Paris ou privés.

Comme indiqué ci-dessus, le montant maximum d'allègement de la dette dont pourrait bénéficier le gouvernement zambien dans le cadre de l'ISSD serait dérisoire par rapport aux créanciers commerciaux qui offrent un allègement de la dette aux mêmes conditions que l'ISSD. Le gouvernement chinois a accepté d'accorder un allègement de la dette pour toutes les dettes bilatérales officielles et tous les prêts concessionnels aux conditions de l'ISSD (ZMMoF, 2020b). Cependant, le gouvernement ne peut pas non plus compter sur des relations souveraines bilatérales avec des pays créanciers clés comme la Chine, car les prêteurs sont un groupe diversifié d'entreprises publiques et de créanciers privés qui ont également prêté à des conditions commerciales[3]. Les principaux créanciers chinois sont l'Export Import Bank of China, la China Development Bank, la Industrial and Commercial Bank of China et quelques autres entités commerciales, dont la Bank of China (ZMMoF, 2020e). Les négociations en cours entre le gouvernement et ses créanciers chinois portent principalement sur le report du service de la dette dans le contexte de l'ISSD et sur le report des arriérés accumulés avant la période de l'ISSD (ZZMoF, 2020e). Par conséquent, le gouvernement bénéficiera d'un allègement de dette limité, même si ses créanciers non membres du Club de Paris ou privés ont accepté les mêmes conditions que l'ISSD. L'aide fournie au titre de l'ISSD pourrait demeurer négligeable et entraînerait une dégradation de la cote de crédit si le gouvernement recevait un allègement de la dette à l'égard de sa dette commerciale aux mêmes conditions que l'ISSD.

Le seul allègement significatif et viable de la dette devra venir des créanciers non membres du Club de Paris et privés du gouvernement zambien. Cependant, le ZEBC représente 40 % de toutes les émissions d'euro-obligations, soit une faible participation, ce qui signifie que le gouvernement ne serait pas en mesure d'appliquer des clauses d'action collective à moins que d'autres obligataires ne rejoignent le comité. Le récent défaut de paiement et l'accumulation d'arriérés n'incitent pas non plus les obligataires à participer, dans l'intérêt du gouvernement, aux négociations de restructuration ou à faire les compromis nécessaires pour mettre fin aux impasses et conclure des négociations. De plus, étant donné que dans le cas de la Zambie, la restructuration est *ex post*, les négociations prendront probablement au moins 3,5 ans et seront synonymes de pertes économiques plus élevées en matière de PIB, d'investissement, de crédit privé et de fuite de capitaux (FMI, 2020k ; Asonuma, Chamon, Erce & Sasahara, 2020).

Le gouvernement a affirmé avoir une stratégie de fonds d'amortissement pour réduire l'impact budgétaire de ses remboursements d'euro-obligations à partir de 2022, mais on ignore encore les montants accumulés à ce jour (ZMMoF, 2017 ; ZNMA, 2020). Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles et des arriérés accumulés, il semble plus plausible que la stratégie du fonds d'amortissement ait échoué ou ait été abandonnée, ce qui signifie que le gouvernement dispose d'un pouvoir de négociation limité à l'approche des négociations de restructuration. Enfin, sans le soutien financier du FMI, il apparaît peu probable que le gouvernement conclue un accord de sitôt avec ses créanciers non membres du Club de Paris ou privés.

3 Les prêts extérieurs de la Chine ont des caractéristiques uniques par rapport à d'autres grandes économies, à savoir que les sorties de capitaux sont presque exclusivement des prêts officiels et que les prêts extérieurs accordés par les entreprises publiques sont principalement à des conditions commerciales. L'Export Import Bank of China et la China Development Bank représentaient ensemble plus de 75 % de tous les prêts directs transfrontaliers entre 2000 et 2017. Pour plus de renseignements, voir Horn, Reinhart and Trebesch (2019).

Les gestionnaires de la dette pourraient aussi faire l'objet de pressions politiques pour financer la réponse et la reprise suite à la COVID-19. Dans ce cas, l'ISSD a permis aux pays d'utiliser l'espace budgétaire créé par l'ISSD pour augmenter les dépenses sociales, sanitaires et économiques en réponse à la pandémie de COVID-19 (UoT, 2020a). De plus, étant donné que les pays devraient recevoir un financement d'urgence du FMI à taux zéro ou à des conditions concessionnelles, les bénéficiaires de l'ISSD peuvent utiliser le financement du FMI pour soutenir le développement de leur pays à moyen terme sans compromettre la viabilité de la dette. Cependant, une réflexion plus approfondie sera nécessaire sur les mesures qui pourraient permettre aux gestionnaires de la dette de résister à cette pression politique, si en contrepartie, le gouvernement serait incapable de soutenir le développement de son pays à moyen terme, notamment dans les pays qui n'ont pas reçu de financement du FMI. Dans ce cas, l'analyse coûts-avantages devrait tenir compte des ressources nationales ou d'autres ressources que ces pays pourraient mobiliser pour financer leur réponse et leur redressement après la pandémie sans compromettre la viabilité de la dette ou la capacité du gouvernement à honorer, à moyen terme, le service de la dette reporté.

Alors que les PFR et les EME commencent à peine à se remettre de la pandémie de COVID-19, ils sont confrontés au risque d'une deuxième vague de chocs économiques déclenchés par les défauts de paiement de la dette, la fuite des capitaux et l'austérité budgétaire (Georgieva, et al., 2020). Des recherches récemment effectuées montrent également qu'attendre qu'un défaut de paiement se produise avant de traiter une dette publique insoutenable est synonyme de pertes économiques plus élevées en matière de PIB, d'investissement, de crédit privé et de fuite des capitaux que la restructuration préventive de la dette (Asonuma, et al., 2020) Par conséquent, il est de plus en plus évident que la suspension de la dette au titre de l'ISSD est insuffisante, voire totalement inefficace, pour apporter le montant de l'aide nécessaire, et qu'une approche à long terme doit être adoptée pour créer l'espace budgétaire dont les MAF ont besoin, sans compromettre la viabilité de la dette à moyen terme. À l'instar de la période ayant mené à la mise en place de l'initiative PPTE et l'élargissement des conditions du Club de Paris, il apparaît clairement que la restructuration de la dette est un moyen beaucoup plus indispensable et efficace que le rééchelonnement de la dette (Shastry & Mark, 2020). Les MFGBC du G20 ont reconnu la nécessité d'adopter une approche au cas par cas pour traiter la dette au-delà de l'ISSD, notamment en ce qui concerne le traitement de la dette privée (UoT, 2020c).

Idéalement, les pays auraient accepté la suspension de la dette au titre de l'ISSD dans l'espoir de pouvoir réaffecter les fonds publics aux dépenses en capital. Cet investissement public pourrait créer un rendement économique pour le pays à moyen et long terme, ce qui augmenterait les recettes du gouvernement et lui permettrait de rééchelonner les coûts du service de la dette. Cependant, dans le contexte de la pandémie, la plupart des MAF ne réaffecteront probablement pas l'espace budgétaire supplémentaire créé par l'allègement de la dette à des dépenses récurrentes destinées à accroître la capacité des services de santé publique, à se procurer les équipements de protection individuelle et les vaccins, ou à soutenir la reprise économique. Par conséquent, la plupart des MAF ont préféré accepté un allègement de la dette au titre d'instruments de subvention comme le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (Fonds fiduciaire ARC) du FMI et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) du GBM, plutôt que de l'ISSD.

# Le rôle des créanciers multilatéraux dans la réponse à la COVID-19

4

La présente section est axée sur l'évaluation de l'assistance financière et de l'allégement ou la remise de la dette accordés par les créanciers multilatéraux tels que le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), le FMI et le GBM. La plupart de l'aide financière s'est présentée sous forme de prêts concessionnels et de subventions partielles, de prêts à taux zéro et de subventions de projets. L'allègement et la remise de la dette ont été beaucoup moins importants et uniquement offert par le FMI.

La BAD a levé 3 milliards de dollars pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie de COVID-19 sur les moyens de subsistance et les économies africaines (BAD, 2020a). En avril 2020, la BAD a annoncé la création de sa Facilité de réponse rapide à la Covid-19 pour aider les pays africains à lutter contre la pandémie (BAD, 2020b). La BAD a accordé des financements concessionnels et des subventions totalisant 3 milliards de dollars à ses pays membres régionaux et par l'intermédiaire de certaines institutions régionales (voir Tableau 2). Cependant, la BAD ne dispose d'aucun instrument d'allègement de la dette et n'a pas participé à l'ISSD du G20, étant donné qu'elle est un créancier multilatéral. Il y a également ceux qui estiment que les banques multilatérales de développement ne devraient pas participer à l'ISSD du G20 car cela réduirait leur capacité à consentir des prêts aux pays qui leur permettraient de se redresser après la COVID-19, en contrepartie d'un avantage modeste et de courte durée (Humphrey & Mustapha, 2020).

Le FMI a fourni des financements concessionnels au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) et de l'Instrument de financement rapide (IFR). Certains pays du G20 ont apporté des contributions au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI, qui sont utilisées dans le cadre de la FCR pour apporter une aide financière concessionnelle assortie de conditions limitées aux PFR faisant face à un besoin urgent de balance des paiements (FMI, 2020g). De plus, l'IFR a apporté une aide financière rapide à tous les pays membres du FMI confrontés à un tel besoin (FMI, 2020h). Le FMI a fourni des financements concessionnels et des prêts à taux zéro totalisant 14,8 milliards de dollars par l'entremise de ses instruments de financement FCR (environ 5,7 milliards de dollars) et IFR (environ 9,1 milliards de dollars) ; et 9,9 milliards de dollars supplémentaires au titre de ses instruments de financement[4] habituels, portant le total de l'aide financière accordée par le FMI aux MAF à 25 milliards de dollars, sans compter les allègements de dette supplémentaires accordés au titre de son Fonds fiduciaire ARC. Cependant, l'allègement de la dette accordé par le FMI a été relativement faible.

En 2010, le FMI a établi son Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après catastrophe des pays très pauvres touchés par des catastrophes naturelles (ONU, 2013). En février 2015, le FMI a transformé ce Fonds en Fonds fiduciaire ARC qui permet d'octroyer des subventions destinées à alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus vulnérables touchés par des catastrophes naturelles ou des catastrophes de santé publique (FMI, 2020i). Cette même année, le Fonds fiduciaire ARC a fourni une aide d'environ 100 millions de dollars à la Guinée, au Liberia et à la Sierra Leone, qui étaient touchés par l'épidémie d'Ebola (FMI, 2020i). En avril 2020, le FMI a apporté d'autres modifications à son Fonds fiduciaire ARC afin d'y inclure un allègement de la dette en réponse à la pandémie de COVID-19. Les MAF ont été les principaux bénéficiaires du Fonds fiduciaire ARC, représentant 23 des 29 pays bénéficiaires et 409,4 millions de dollars (environ 83,8 % du total) sur le montant total de l'allègement de la dette de 488,7 millions de dollars (CABRI, 2020 ; FMI, 2020d).

4 Le FMI a accordé des prêts à taux zéro au titre de son instrument FCR et une aide financière concessionnelle au titre de son IFR (CABRI, 2020; FMI, 2020e).

***Les créanciers multilatéraux ont joué un rôle important en aidant les pays pendant la pandémie. Toutefois, l'essentiel de l'aide financière a été octroyé à des conditions de faveur et à des subventions partielles, des prêts à taux zéro et des subventions de projets. L'allégement de la dette et la remise de la dette ont été beaucoup moins importants.***

***Les ministères des finances africains ont besoin d'une approche plus proactive de l'allégement et de remise de la dette - une approche qui inclue la viabilité de la dette pour répondre de manière adéquate aux besoins concurrents de santé publique et de reprise économique.***

Outre les appels au financement concessionnel, à l'allègement de la dette et à la remise de la dette, les dirigeants africains ont également demandé au FMI d'augmenter son émission de droits de tirage spéciaux (DTS) (UA, 2020a). Les DTS sont une monnaie de réserve internationale introduite par le FMI en 1969 pour compléter les réserves officielles des pays membres (FMI, 2020f). Les allocations de DTS pourraient aider à augmenter les liquidités des pays confrontés à des problèmes de balance des paiements en raison du confinement économique mondial et de la pandémie de COVID-19. Les DTS sont alloués en fonction des quotes-parts des pays au FMI, ce qui signifie que les PFR recevront un total d'environ 40 % (FMI, 2020f). Par conséquent, si les États membres acceptent d'augmenter les DTS, leur répartition favoriserait les économies avancées à moins qu'elles ne soient disposées à affecter volontairement leurs allocations aux PFR et aux pays à revenu intermédiaire. Étant donné que les DTS ne sont ni une monnaie, ni une créance sur le FMI, les pays sont libres de les échanger contre n'importe laquelle des devises sur lesquelles ils sont fondés.[5] L'autre avantage de l'échange de DTS est que leur taux de change par rapport au panier de devises est fixé pour une période de cinq ans, à l'exception du dollar américain (FMI, 2020f), ce qui pourrait protéger les MAF contre le risque de change par rapport au quatre autres grandes devises comprises dans le panier des DTS, même si les pays membres n'ont aucun moyen de gagner des DTS ou l'une des quatre devises principales. Par conséquent, les DTS ne constituent pas une base plus stable pour les prêts en devises et la gestion de la dette. Ceci dit, la hausse de l'allocation des DTS augmenterait aussi le montant maximum que tous les pays membres peuvent emprunter au FMI.

Le GMB a débloqué 160 milliards de dollars pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie de COVID-19 sur les moyens de subsistance vulnérables et pour soutenir la reprise économique dans plus de 100 pays, dont 50 milliards de dollars pour les pays africains (GBM, 2020d). Le GBM a accordé des subventions partielles et des financements concessionnels totalisant 3,9 milliards de dollars, ainsi que des subventions de projets d'une valeur de 788,2 millions de dollars aux MAF (CABRI, 2020). Le GBM a également accordé un allègement de la dette d'un montant total de 125,2 millions de dollars au Nigeria et à la Somalie, a fait campagne pour et a participé à la mise en œuvre de l'ISSD du G20 (CABRI, 2020). Aucune aide au titre de l'allègement de la dette fournie par le GBM n'a encore été utilisée. La dernière aide au titre de l'allègement de la dette fournie par le GBM dans le cadre de son IADM remonte à 2017 (GBM, 2019).

Outre le Fonds fiduciaire ARC du FMI, le GBM et le FMI ont surtout plaidé pour que les pays reçoivent un allègement de la dette au titre de l'ISSD du G20. Les instruments traditionnels tels que les PPTE du FMI et l'IADM du GBM n'ont pas fait partie de la réponse des institutions à la pandémie de COVID-19.

Les MAF ont besoin d'une approche plus proactive en matière d'allègement et d'annulation de la dette, qui intègre la gestion de la viabilité de la dette afin de répondre adéquatement aux besoins concurrents en matière de santé publique et de reprise économique. Celle-ci nécessite un allègement de la dette au moyen de solutions à moyen et long terme, comme la restructuration et l'annulation de la dette, plutôt que la suspension ou le report du service de la dette, qui sont des approches à court terme. Plus important encore, l'approche de l'allègement de la dette doit être adaptée aux besoins des PFR débiteurs, et les modalités de prêt des accords de restructuration doivent être rendues publiques afin de veiller à ce que les pays créanciers traitent les MAF de manière équitable. On ne saurait trop souligner l'importance de la transparence, compte tenu que les négociations se déroulent dans des circonstances différentes qui influent sur le pouvoir de négociation des parties et sur les résultats des négociations de restructuration. À cet égard, les PFR devraient toujours recourir à la négociation collective ou aux négociations avec des groupes de prêteurs, plutôt que de répondre aux demandes bilatérales. Les forums de négociation collective peuvent être utilisés pour établir les principes de base lorsque des négociations bilatérales sont inévitables, et s'assurer ainsi que les PFR reçoivent un allègement de la dette à des conditions comparables, sans parti pris à l'égard de certains prêteurs individuels ou groupes de prêteurs, et que le pays débiteur ne se retrouve pas dans une situation financière pire en raison de conditions de restructuration défavorables.

Les PFR doivent également être intégrés de manière plus équitable dans l'économie mondiale grâce à des politiques économiques favorables et à une coopération multilatérale plus équitable qui accordent la priorité aux PFR et à la restructuration de l'infrastructure financière mondiale en vue de réduire la dépendance des PFR à l'égard du financement externe (FMI, 2000 ; Georgiva et al., 2020). Mais l'histoire a montré que cela est plus facile à dire qu'à faire, surtout compte tenu des progrès limités accomplis dans l'accès des

5 Les DTS sont définis comme un panier pondéré de devises composé du dollar américain (41,73 %), de l'euro (30,93 %), du yuan chinois (10,92 %), du yen (8,33 %) et de la livre sterling (8,09 %). Voir FMI (2020g).

exportations des PFR aux marchés des économies avancées, et de la concurrence accrue entre les PFR et les EME pour cet accès aux marchés. Sans une réponse mondiale adéquate à la crise de santé publique causée par la pandémie de COVID-19, il y aura toujours une grande incertitude quant à la reprise économique qui s'ensuivra, notamment pour les PFR.

**Tableau 2 : Résumé de l'aide au développement liée à la COVID-19 à partir du Moniteur des mesures en finances publiques COVID-19 (au 28 février 2021)**

| | Aide de la BAD | Aide du FMI | | | | Aide du GBM | | | Total de l'aide (par pays) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pays* | CRF | ARC | FCR | IFR | Autre* | IDA** | Projet*** | Secteur | |
| Afrique du Sud | 290.0 | | | 4 300.0 | | 60.0** | | | 4 590.0 |
| Algérie | | | | | 100.0 | | | | 100.0 |
| Angola | | | | | 766.0 | | | | 766.0 |
| Bénin | 7.4 | 10.2 | | | 125.0 | 60.4 | 6.9 | Éducation | 209.8 |
| Botswana | | | | | | 1190.0** | | | 0.0 |
| Burkina Faso | | 26.5 | | | | 95.2 | | | 121.7 |
| Burundi | | 14.4 | | | | 5.0 | | | 19.4 |
| Cabo Verde | 33.0 | | 32.3 | | | 10.0 | | | 75.3 |
| Cameroon | | | 382.0 | | | 102.0 | | | 484.0 |
| Chad | 0.3 | 2.8 | 114.0 | | | 17.0 | | | 134.1 |
| Comores | 20.0 | 2.5 | 4.1 | 8.1 | | 5.0 | 25.0 | Agriculture & Tourisme | 64.6 |
| Côte d'Ivoire | 88.8 | | 295.4 | 590.8 | | 35.0 | 40.0 | Santé | 1,050.0 |
| Djibouti | 41.2 | 4.7 | 43.4 | | | 5.0 | 0.9 | Santé | 95.2 |
| Égypte | 0.5 | | | 2 772.0 | 5 200.0 | 7.9 | | | 7 980.4 |
| Eswatini | | | | 110.4 | | | 26.0 | Santé | 136.4 |
| Éthiopie | 165.0 | 12.0 | | 411.0 | | 332.0 | | | 920.0 |
| Gabon | 112.0 | | 147.0 | | | 9.0 | | | 268.0 |
| Ghana | 69.0 | | 1 000.0 | | | 100.0 | | | 1 169.0 |
| Guinée | 34.8 | 45.5 | 171.5 | | | 90.9 | | | 342.7 |
| Guinée-Bissau | | 3.4 | | | | | | | 3.4 |
| Ile Maurice | 210.0 | | | | | | | | 210.0 |
| Kenya | 222.9 | | 739.0 | | | 1,000.0 | 50.0 | Santé | 2 011.9 |
| La Gambie | 0.2 | 5.8 | 21.3 | | 47.1 | 40.0 | | | 114.4 |
| Lesotho | 8.9 | | | | 49.1 | 7.5 | | | 65.5 |
| Liberia | 14.8 | 31.7 | 50.0 | | | 9.0 | | | 105.5 |
| Libye | 0.5 | | | | | | | | 0.5 |
| Madagascar | 41.2 | 8.5 | 425.7 | | | 178.7 | | | 654.1 |
| Malawi | 60.7 | 20.0 | 193.0 | | | 200.0 | 7.0 | Santé | 480.7 |
| Mali | | 20.6 | 166.0 | | | 25.8 | | | 212.4 |
| Maroc | 140.2 | | | | | 48.0 | | | 188.2 |
| Mauritanie | | | 130.0 | | 28.7 | 75.2 | 2.0 | Santé | 235.9 |
| Mozambique | | 13.4 | 309.0 | | | 100.0 | | | 422.4 |
| Niger | 88.7 | 15.7 | 114.9 | | | 364.0 | | | 583.2 |
| Nigeria | 288.5 | | | | 3 400.0 | 114.3 | 123.5*** | Allègement de la dette | 3 926.3 |

| Pays* | Aide de la BAD | Aide du FMI | | | | Aide du GBM | | | Total de l'aide (par pays) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | CRF | ARC | FCR | IFR | Autre* | IDA** | Projet*** | Secteur | |
| Ouganda | 31.6 | | 491.5 | | | | 300.0 | | 823.1 |
| République centrafricaine | 14.3 | 4.1 | 38.0 | | | 57.5 | | | 113.9 |
| République démocratique du Congo | 100.0 | 34.3 | 363.3 | | | 47.0 | | | 544.6 |
| République du Congo | | | | | | 61.3 | | | 61.3 |
| Rwanda | 97.7 | 11.0 | 215.1 | | | 100.0 | 14.3 | Santé | 438.0 |
| São Tomé-et-Principe | 0.7 | 0.2 | 12.3 | | 2.1 | 2.5 | | | 17.8 |
| Sénégal | 194.7 | | 77.5 | 155.0 | | 120.0 | | | 547.2 |
| Seychelles | 10.0 | | | | 31.2 | 69.0 | | | 110.2 |
| Sierra Leone | 25.1 | 35.5 | 143.0 | | | 107.5 | | | 311.1 |
| Somalie | 25.1 | | | | | 192.5 | 1.7*** | Allègement de la dette | 219.3 |
| Soudan | 28.2 | | | | | | 52.0 | Education | 80.2 |
| Soudan du Sud | 4.1 | | 52.3 | | | 112.6 | | | 169.0 |
| Tanzanie | 50.7 | 26.0 | | | | | | | 76.7 |
| Togo | 32.2 | 8.4 | | | 131.0 | | | | 171.6 |
| Tunisie | | | | 745.0 | | | 196.6 | | 941.6 |
| Zambie | 37.5 | | | | | | 57.6 | | 95.1 |
| Zimbabwe | 27.4 | | | | | | 10.0 | | 37.4 |
| | | | | | | | | | |
| CER et groupes | 337.3 | | | | | | | | |
| **Grand Total (per Multilateral)** | **2 955.2** | | | | **25 726.6** | | | **4 694.9** | **–** |

**Note(s) :** (*) Pays aidés par d'autres facilités et prêts concessionnels du FMI, par exemple, FEC/MEDC/SBA du FMI.
(**) Les pays ont demandé de l'aide au GBM, mais rien n'a encore été confirmé ou décaissé.
(***) Pays dont l'allègement de la dette a été approuvé par le GBM, mais qui n'ont pas encore accédé à l'aide ou ne l'ont pas encore déboursée.

*Source : (CABRI, 2020)*

# Conclusion

5

Dans le contexte actuel, l'allègement de la dette est justifié par la nécessité de créer un espace financier permettant aux PFR de réagir adéquatement à la pandémie de COVID-19. Cependant, les dépenses sociales et de soins de santé devraient diminuer à mesure que la menace immédiate de la pandémie s'estompe et que les MAF prévoient des dispositions pour la reprise du service de la dette. Ainsi, certains proposent de créer des liens entre l'allègement de la dette et les dépenses de santé à l'aide d'instruments novateurs, tels que les échanges dette contre santé, pour s'assurer que les pays utilisent l'espace budgétaire créé par l'allègement de la dette pour les soins de santé (Wuennenberg, 2020). Ceci dit, les contraintes structurelles auxquelles sont confrontés les PFR, comme la capacité limitée de produire des EPI ou de mener des recherches sur les vaccins à l'échelle nationale, ne seront probablement pas résolues de sitôt, même si les pays réaffectent les ressources dégagées par l'allègement de la dette au bien-être social et aux soins de santé.

Les dirigeants du G20 ont, dans une certaine mesure, répondu à l'appel en accordant une suspension de la dette publique bilatérale au titre de l'ISSD, qui se poursuit jusqu'en juin 2021 avec possibilité de prolongation après l'examen d'avril 2021 (FMI, 2021; GBM, 2020b). Dans certains cas, les pays ont également annulé leur participation à l'ISSD par crainte des conséquences sur leurs cotes de crédit (GBM, 2021). Les agences de notation de crédit ont clairement indiqué que la suspension du service de la dette à l'égard des créanciers non membres du Club de Paris ou privés aux mêmes conditions que l'ISSD entraînerait une dégradation des notations (GBM, 2020c ; SPG, 2020 ; Mutize, 2020). Ces conséquences découlant de la décision d'un pays de demander un allègement de la dette et de la gestion de la dette sont importantes. Il est également de plus en plus évident que l'allègement de la dette au titre de l'ISSD est insuffisant, voire totalement inefficace, pour apporter le niveau d'aide nécessaire et qu'une approche à long terme doit être adoptée.

Bien que les créanciers multilatéraux aient également joué un rôle important en matière de création d'espace budgétaire, d'allègement de la dette et de remise de dette, le montant de l'allègement de la dette accordé au titre de l'ISSD et du Fond fiduciaire ARC est dérisoire par rapport à l'allègement et à la remise de dette fournis par l'initiative PPTE et l'IADM. Néanmoins, le fait que les niveaux d'endettement ont augmenté et dépassé le pic des années 1970 montre que les initiatives prises par le passé n'ont pas non plus réussi à résoudre les problèmes d'endettement des PFR, notamment en Afrique (FMI, 2020a).

Le profil de la dette publique des PFR et des EME a changé par rapport aux instruments et aux créanciers. Les PFR sont devenus de plus en plus tributaires des prêts des créanciers non membres du Club de Paris, notamment des entreprises publiques chinoises, et des obligations privées ou bénéficiant d'un financement commercial dans le cas des EME et des MAF. Cela signifie que la restructuration de la dette à l'égard de créanciers non membres du Club de Paris est la forme d'aide la plus adéquate pour que les PFR garantissent la viabilité de la dette et l'espace financier nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19.

***Il est devenu apparent que l'ISSD est insuffisant, voire totalement inefficace, pour fournir le degré d'assistance requis et qu'une approche à long terme est nécessaire.***

# Références


Asonuma, T., Chamon, M., Erce, A. & Sasahara, A. (2020). *Costs of Sovereign Defaults: Restructuring Strategies and the Credit-Investment Channel*. Social Science Research Network, Rochester. Consultable en ligne sur : https://papers.ssrn.com/ [Dernière consultation : 14 janvier 2021].

BAD. (2020a). *African Development Bank Launches Record Breaking $3 billion 'Fight COVID-19' Social Bond*. Consultable en ligne sur : https://www.afdb.org/ [Dernière consultation : 23 janvier 2021].

BAD. (2020b). *African Development Bank Group Unveils $10 billion Response Facility to Curb COVID-19*. Consultable en ligne sur : https://www.afdb.org/ [Dernière consultation : 23 janvier 2021].

Brautigam, D., Huang, Y. & Acker, K. (2020). *Risky Business: New Data on Chinese Loans and Africa's Debt Problem*. Washington D. C: China Africa Research Initiative: Consultable en ligne sur : http://www.sais-cari.org/ [Dernière consultation : 4 mars 2021].

CABRI. (2020). Public Finance Response Monitor. Consultable en ligne sur : https://www.cabri-sbo.org/ [Dernière consultation : 19 décembre 2020].

Chikuba, M. (2020). Interview with the Permanent Secretary: Economic Management and Finance, Zambia Ministry of Finance: Lusaka, 16 December 2020.

Ebeke, C. & Ölçer, D. (2013). *Fiscal Policy over the Election Cycle in Low-Income Countries*. Washington, D. C: International Monetary Fund. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 28 janvier 2021].

FMI. (2000). *The Logic of Debt Relief for the Poorest Countries*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 4 mars 2021].

FMI. (2001). *100 Percent Debt Cancellation? A Response from the IMF and the World Bank*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 4 mars 2021].

FMI. (2014). *8. Debt Reorganization*. Consultable en ligne sur : https://www.elibrary.imf.org/ [Dernière consultation : 5 février 2021].

FMI. (2019). Zambia 2019 Article IV Consultation. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 4 mars 2021].

FMI. (2020a). *The Evolution of Public Debt Vulnerabilities in Lower Income Economies*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 10 décembre 2020].

FMI. (2020b). Fiscal Monitor Database of Country Fiscal Measures in Response to the COVID-19 Pandemic. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 14 janvier 2021].

FMI. (2020c). *The IMF's Response to COVID-19*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 19 janvier 2021].

FMI. (2020d). *COVID-19 Financial Assistance and Debt Service Relief*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 19 décembre 2020].

FMI. (2020e). *Catastrophe Containment and Relief Trust*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 20 janvier 2021].

FMI. (2020f). Special Drawing Right (SDR). Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 5 février 2021].

FMI. (2020g). *IMF Rapid Credit Facility (RCF)*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 11 janvier 2021].

FMI. (2020h). *The IMF's Rapid Financing Instrument (RFI)*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 11 janvier 2021].

FMI. (2020i). Catastrophe Containment and Relief Trust. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 20 janvier 2021].

FMI. (2020j). *The International Architecture for Resolving Sovereign Debt Involving Private-Sector Creditors*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 17 March 2021].

FMI. (2020k). *IMF Staff Completes Virtual Mission to Zambia*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 28 janvier 2021].

FMI. (2021). *Questions and Answers on Sovereign Debt Issues*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org/ [Dernière consultation : 4 mars 2021].

G20. (2021). *About the G20*. Consultable en ligne sur : https://www.g20.org/ [Dernière consultation : 22 janvier 2021].

Gardner, A., Lin, J., Morris, S., & Parks, B. (2021). *Bargaining with Beijing: A Tale of Two Borrowers*. Washington D. C: Center for Global Development. Consultable en ligne sur : https://www.cgdev.org/ [Dernière consultation : 4 mars 2021].

GBM. (2019). *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) Statistical Update*. Consultable en ligne sur : https://www.imf.org [Dernière consultation : 15 March 2019].

GBM. (2020a). *Joint Statement from the World Bank Group and the International Monetary Fund Regarding a Call to Action on the Debt of IDA Countries*. Consultable en ligne sur : https://www.worldbank.org/ [Dernière consultation : 10 décembre 2020].

GBM. (2020b). *Factsheet: Debt Service Suspension and COVID-19*. Consultable en ligne sur : https://www.worldbank.org/ [Dernière consultation : 10 décembre 2020].

GBM. (2020c). *Debt Service Suspension Initiative : Q&As*. Consultable en ligne sur : https://www.worldbank.org/ [Dernière consultation : 21 janvier 2021].

GBM. (2020d). *World Bank's Response to COVID-19 (Coronavirus) in Africa*. Consultable en ligne sur : https://www.worldbank.org/ [Dernière consultation : 23 janvier 2021].

GBM. (2020e). *Debt Relief*. Consultable en ligne sur : https://www.worldbank.org/ [Dernière consultation : 23 janvier 2021.

GBM. (2021). *COVID 19: Debt Service Suspension Initiative*. Consultable en ligne sur : https://www.worldbank.org/ [Dernière consultation : 14 janvier 2021].

Georgieva, K., Pazarbasioglu, C. & Weeks-Brown, R. (2020). *Reform of the International Debt Architecture is Urgently Needed*. Consultable en ligne sur : https://blogs.imf.org/. [Dernière consultation : 14 janvier 2021].

Horn, S., Reinhart, C. M. & Trebesch, C. (2019). *China's Overseas Lending*. Cambridge: National Bureau of Economic Research. Consultable en ligne sur : https://www.nber.org/ [Dernière consultation : 28 janvier 2021].

Humphrey, C. & Mustapha, S. (2020). *Lend or Suspend? Maximising the Impact of Multilateral Bank Financing in the Covid-19 Crisis*. London: Overseas Development Institute. Consultable en ligne sur : https://www.odi.org/ [Dernière consultation : 19 décembre 2020].

Mutize, M. (2020). *Why African Countries are Reluctant to Take up COVID-19 Debt Re*lief. Consultable en ligne sur : https://theconversation.com/ [Dernière consultation : 14 janvier 2021].

Mvunga, C. M. (2020). Interview with the Governor, Bank of Zambia, Lusaka, 15 December 2020.

ODI. (1994). *Africa's Multilateral Debt: A Modest Proposal*. London: Overseas Development Institute. Consultable en ligne sur : https://www.odi.org/ [Dernière consultation : 19 décembre 2020].

ONU. (2013). *IMF Support to NEPAD Planning and Coordinating Authority*. Consultable en ligne sur : https://www.un.org/ [Dernière consultation : 20 janvier 2021].

Onyekwena, C. 2020. *The Case for Debt Relief in Africa Amid COVID-19*. Consultable en ligne sur : https://www.africaportal.org/ [Dernière consultation : 4 March 2021].

Shastry, V. & Mark, J. (2020). *From Debt Relief to Restructuring: The G20 Wakes Up to Reality*. Consultable en ligne sur : https://www.atlanticcouncil.org/ [Dernière consultation : 19 décembres 2020].

SPG. (Standard & Poor) (2020). *G20 Sovereign Debt Suspension: To Apply, or Not to Apply*. Consultable en ligne sur : https://www.spglobal.com/ [Dernière consultation : 21 janvier 2021].

Twala, G. N. (2020). Interview with the High Commissioner, South African High Commission, Lusaka, 15 December 2020.

UA. (2020a). Communiqué of the African Union (AU) Bureau of Heads of State and Government Teleconference Meeting held on 3 April 2020.

UA. (2020b). *African Union Chair President Cyril Ramaphosa Appoints Special Envoys to Mobilise International Economic Support for Continental Fight Against COVID-19*. Communiqué of the African Union (AU) Bureau of Heads of State and Government Teleconference Meeting held on 3 April 2020.

UoT. (University of Toronto) (2020a). Communiqué: Virtual Meeting of the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors. Consultable en ligne sur : http://www.g20.utoronto.ca/ [Dernière consultation : 4 février 2021].

UoT. (2020b). Communiqué: G20 Finance Ministers and Central Bank Governors Meeting. Consultable en ligne sur : http://www.g20.utoronto.ca/ [Dernière consultation : 22 janvier 2021].

UoT. (2020c). Statement Extraordinary G20 Finance Ministers and Central Bank Governors' Meeting. Consultable en ligne sur : http://www.g20.utoronto.ca/ [Dernière consultation : 22 janvier 2021].

Van den Heever, A. (2020). *Toward a Risk-Based Strategy for Managing the COVID-19 Epidemic: A Modelling Analysis*. Consultable en ligne sur : https://www.wits.ac.za/ [Dernière consultation : 19 janvier 2021].

Wheatley, J., Cotterill, J. & Munshi, N. (2020). *African Debt to China: 'A Major Drain on the Poorest Countries'*. Consultable en ligne sur : https://www.ft.com/ [Dernière consultation : 4 mars 2021].

Wuennenberg, L. (2020). *Debt-to-Health Swaps: Financing Health System Resilience Beyond the COVID-19 Pandemic.* International Institute for Sustainable Development. Consultable en ligne sur : https://www.iisd.org/ [Dernière consultation : 5 février 2021].

ZMMoF. (2017). *Zambia's Debt Management Strategy for 2017–2019*. Consultable en ligne sur : https://www.mof.gov.zm/?p=5412 [Dernière consultation : 10 décembre 2020].

ZMMoF. (Zambia Ministry of Finance) (2020a). Ministry of Finance Notice, September 2020. Consultable en ligne sur : https://www.mof.gov.zm/ [Dernière consultation : 12 janvier 2021].

ZMMoF. (2020b). *Macroeconomic Performance and Public Finance Statistics*. Consultable en ligne sur : https://www.mof.gov.zm/ [Dernière consultation : 12 janvier 2021].

ZMMoF. (2020c). Ministry of Finance Notice, September 2020. Consultable en ligne sur : https://www.mof.gov.zm/ [Dernière consultation : 28 janvier 2021].

ZMMoF. (2020d). Announcement of Results of Adjourned Bondholders Meeting, Zambia Ministry of Finance. Consultable en ligne sur : https://www.mof.gov.zm/ [Dernière consultation : 28 janvier 2021].

ZMMoF. (2020e). Questions & Answers Following Zambia's Presentation to Investors, 29 September 2020. Consultable en ligne sur : https://www.mof.gov.zm/ [Dernière consultation : 28 janvier 2021].

ZMNA. (2020). National Assembly of Zambia Website, 15 October, 2020. Consultable en ligne sur : http://www.parliament.gov.zm/node/8594 [Dernière consultation : 10 décembre 2020].

CABRI

SE CONNECTER • PARTAGER • RÉFORMER

Pour tout renseignement sur CABRI, veuillez contacter :

CABRI Secretariat
Cnr John Vorster & Nellmapius Drive,
Centurion, 0062
South Africa

Téléphone : +27 (0)12 492 0022
Email : info@cabri-sbo.org
www.cabri-sbo.org